



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mode de rémunération des personnels de santé pour les vacations vaccinales

Question écrite n° 43268

Texte de la question

M. Stéphane Buchou attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le mode de rémunération des personnels de santé pour les vacations vaccinales. En effet, dans le cadre de la lutte contre la covid-19, différents professionnels de santé ont été réquisitionnés pour s'inscrire en renfort des campagnes de vaccinations. De nombreux médecins et infirmiers retraités se sont portés volontaires pour décharger les équipes médicales. Il semblerait que certains soient rémunérés sous forme d'indemnité entrant dans les revenus, d'autres en remboursements de soins. C'est pourquoi afin de lever toute ambiguïté et ainsi favoriser l'implication de celles et ceux qui peuvent accompagner cette indispensable campagne de vaccination, il souhaite connaître les conditions et modalités précises de prise en charge du temps consacré aux vacations vaccinales.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Buchou](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43268

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 8999

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)